

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le VINGT-TROIS du mois de novembre à 14 h 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 novembre 2020.**

Date d'affichage : **19 novembre 2020.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO - Mme France LAJOIE-GUIEU -  
M. Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE  
M. Jean-Claude CUISINIER - M. Eric DUPUIS - M. Philippe NOVAK -

**Etaient absents :**

**Absent représenté :** M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. CUISINIER  
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. SAUVAIRE

**Secrétaire de séance :** Philippe NOVAK

**DELIBERATION N° 2020/54 Pour : 10 Contre : Abstention :**

**OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 02**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative  
concerne la ventilation des amortissements :

Le mandat 654/2019 payé à Enedis pour la part communale du raccordement  
imputée au compte 21534 « réseau d'électrification » aurait dû être analysé  
comme une subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé et être  
comptabilisée au compte 20422.

Il convient donc d'annuler le mandat 654/2019 et de le réaffecter à la bonne  
imputation.



Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédits suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	041	20422		Subvention versée aux personnes de droit privé	5806.78

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	041	21534		Réseaux d'électrification	- 5806.78

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la commune 2020 :

Crédit à ouvrir :

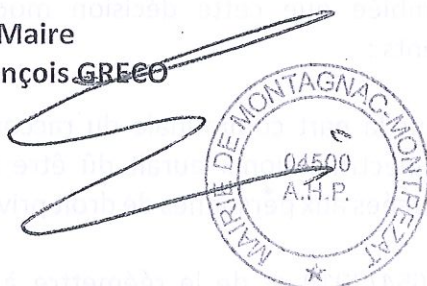
Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	041	20422		Subvention versée aux personnes de droit privé	5806.78

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	041	21534		Réseaux d'électrification	- 5806.78

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
François GRECO



Acte rendu exécutoire :  
par son affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du \_\_\_\_\_